

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**

**Séance du 25 janvier 2017**

L'an deux mille dix sept et le vingt cinq janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le 20/01/2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOU Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOU Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louissette, GUITHON Bernard, HOSTACHE Jean-Claude, OUGIER Isabelle, DUSSERT Sandrine

Etait absent et excusé : GARNOT Pascal donne procuration à VEYRAT Robert

Etait absente : MATHON Colette

<p><b>Délibération N° 2017- 1</b> <b>Convention entre la Commune et la Préfecture pour transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité</b></p>
---

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure de transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

La convention fixant les modalités de transmission des actes était signée chaque année entre la Commune et la Préfecture. Cette dernière souhaite que la reconduction de la convention soit faite de manière tacite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Approuve** la nouvelle convention de transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité reconduite de manière tacite.
- **Autorise** le Maire à signer la nouvelle convention.

*Suffrages exprimés – Pour - Contre – Abstention :*

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire.

